

ROYAL*2026*ROYALE PROSPECTUS OFFICIEL

LES RÈGLES ET RÈGLEMENTS POUR EXPOSER UNE COLLECTION EN COMPÉTITION

1. ELIGIBILITÉ

L'exposition annuelle de la Société royale de philatélie du Canada est ouverte à tous les collectionneurs qui sont membres de la Société royale de philatélie du Canada (SRPC). Les collections qui ont gagné le « Champion of Champions » de l'« American Philatelic Society » (APS), un Grand Prix international, ou trois larges médailles d'or internationales sont inadmissibles. De plus, les collections qui ont reçu le grand prix à une exposition nationale canadienne ou à une exposition « World Series of Philately » de l'APS dans la même année de jugement (juillet à juin) ne peuvent pas être soumises à la compétition. L'intégralité de la collection exposée doit être la propriété légitime de l'exposant. Si la collection a été achetée en bloc, elle doit être détenue depuis au moins deux ans, avoir été révisée en profondeur, et avoir été préparée par l'exposant. La soumission d'une inscription est considérée comme une déclaration implicite de l'exposant à cet effet.

Le nom de l'exposant sera utilisé dans le programme, le Palmarès, les communiqués de presse après l'exposition et en rapport avec les prix. Si l'exposant désire rester anonyme, il devra aviser le président de l'exposition et lui fournir un pseudonyme.

2. INFORMATION SUR LA CLASSIFICATION DES COLLECTIONS

Classe nationale adulte (jugées selon les normes nationales de la SRPC).

Les Classes / Divisions Nationales Adultes sont destinées aux collections qui satisfont un des critères suivants :

- (a) l'exposition a reçu, au moins une médaille d'argent à une exposition régionale ou locale antérieure ; ou
- (b) la collection est considérée suffisamment avancée pour être entrée dans cette classe/division par le comité de l'exposition ; ou
- (c) la collection, bien que nouvelle, est soumise par un collectionneur ayant fait ses preuves lors d'une précédente exposition nationale ; ou
- (d) la collection est l'entrée d'un négociant.

Classe jeunesse (jugée selon les règlements de compétition pour les jeunes de la Fédération internationale de philatélie (FIP) ou selon les normes nationales de la SRPC).

La classe jeunesse est destinée aux exposants qui n'ont pas encore atteint vingt-deux (22) ans au 1er janvier 2026.

L'âge et la date de naissance de chaque exposant doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription officiel, car un groupe d'âge sera établi, et le jugement se fera en conséquence. Pour qu'une collection soit jugée selon les normes nationales, elle doit avoir obtenu au moins une médaille de bronze-argenté à une exposition régionale ou locale antérieure.

Généralités

Un exposant peut inscrire une collection, dans l'une ou l'autre des classes : Générale, Un-cadre ou jeunesse. La classe jeunesse est composée de postal et thématique.

Les collections de la classe Générale incluent : Plis publicitaires, patriotiques et Courriers événementiels, Aérophilatélie, Astrophilatélie, Cendrillon (paraphilatélie), Philatélie traditionnelle, Expérimental, Plis Premier Jour, Maximaphilie, Cartes postales illustrées, Histoire postale, Entiers postaux, Fiscaux, Thématique, Expression libre (Display).

Si le nombre de collections dépasse la capacité de l'exposition, le Comité de l'exposition fera une sélection finale des collections acceptées à partir des formulaires d'inscription qu'il aura reçu et recherchera l'équilibre et l'équité dans son processus de sélection.

Les classes pour les jeunes (âge des exposants à partir du 1er janvier 2026)

- (a) Collectionneur âgé jusqu'à 12 ans
- (b) Collectionneur âgé 13 à 15 ans
- (c) Collectionneur âgé 16 à 18 ans
- (d) Collectionneur âgé 19 à 21 ans

Limites : Un exposant peut soumettre jusqu'à deux collections dans la classe générale et deux collections dans la classe Un-cadre. Si l'exposition est sursouscrite, le Comité de l'exposition fera la sélection finale des collections acceptées à partir des formulaires d'inscription soumis et cherchera l'équilibre et l'équité dans le processus de la sélection.

3. INSCRIPTION

Chaque collection doit être inscrite sur un formulaire d'inscription officiel dans sa classe et sa section appropriées. Le jury se réserve le droit de reclasser une collection.

Les soumissions électroniques sont obligatoires à moins que l'approbation par le président du comité ait été donnée au préalable. Une page titre, une page du synopsis, et une page d'introduction ou de plan (si applicable) doivent être incluses avec chaque formulaire d'inscription officiel dûment rempli. Les pages peuvent être modifiées après la soumission si désiré.

Aucune collection ne sera acceptée à moins que les frais n'aient été payés au complet au temps de la soumission du formulaire d'inscription (voir la section 5).

Les chèques sont payables à l'ordre : Kitchener-Waterloo Philatelic Society

Le courriel pour le transfert électronique : kwpskw@gmail.com

Les formulaires d'inscription doivent être reçus au plus tard le 30 avril 2026.

L'accusé de réception du formulaire d'inscription officiel ne constitue pas une acceptation de la collection. L'exposant sera informé de l'acceptation de sa (ses) collection(s).

Le Comité de l'exposition se réserve le droit de refuser toute collection, en tout ou en partie, sans donner de raison à ce rejet.

- Quand une exposition est rejetée ou réduite par le Comité de l'exposition, les frais d'inscription correspondants seront remboursés.
- Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si une exposition acceptée n'est pas livrée à temps pour être montée.

4. PRÉSENTATION DES COLLECTIONS

• Les collections devront être présentées dans des cadres contenant seize (16) pages, qui ne dépasseront pas les dimensions de 23 x 29cm (9 x 11,5 pouces), dans quatre rangées de quatre pages (4x4).

• Les collections avec des pages plus grandes ou des tailles irrégulières peuvent être accommodées, mais doivent obtenir une approbation spéciale du Comité de l'exposition au préalable.

• Toutes les collections doivent être montées sur des pages blanches ou de couleur pâle.

• Les pages doivent être placées dans des protecteurs transparents, idéalement fermés sur trois côtés et numérotées en ordre séquentiel

sur le dos, pour aider le Comité de l'exposition à monter la collection correctement.

- Les collections qui ne suivent pas les conditions ci-dessus ne pourront pas être présentées ou jugées.
- Le nom de l'exposant ne doit pas être présent sur le recto des pages, sauf sur les lettres exposées adressées à l'exposant.
- Les contrefaçons et réimpressions doivent être identifiées dans le texte. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la disqualification de la collection.
- Chaque collection acceptée pour l'exposition nationale se verra attribuer au moins deux (2) cadres et pas plus que dix (10) cadres.
- Le Comité de l'exposition se réserve le droit de placer les collections selon leur plan d'exposition.
- Les collections de la classe jeunes seront présentées dans le même type de cadres que les collections nationales. Chaque collection jeunesse acceptée se verra allouer au minimum un (1) cadre et de façon générale pas plus que cinq (5) cadres. Tous les autres règlements de l'exposition nationale s'appliqueront également à la classe jeunesse.

5. FRAIS DE SOUMISSION (EN DOLLAR CANADIEN)

- Classe adulte nationale (deux cadres ou plus): 30\$ par cadre.
- Classe adulte nationale Un-cadre : 35\$ par soumission.
- Classe jeunesse : sans frais

6. LIVRAISON ET INFORMATION DE CONTACT

Si vous expédiez votre collection, veuillez envoyer un courriel électronique au Président de l'exposition. Toutes les collections doivent être reçues par le Comité de l'exposition pas plus tôt que le 25 mai 2026, et pas plus tard que le 5 juin 2026 (à moins que l'exposant ne prévoie d'apporter la (ou les) collection(s) à l'exposition.

Si l'exposant livre la collection lui-même, veuillez l'indiquer sur le formulaire de soumission.

Veuillez adresser toute autre correspondance à:

Exhibit Chair

Kitchener-Waterloo Philatelic Society

P.O. Box 573,

Waterloo, Ontario, Canada

N2J 4B8

Courriel: kwpskw@gmail.com

Les collections livrées en main propre doivent être reçues au « Registration Desk » au Waterloo Memorial Recreation Complex, 101 Father David Bauer Drive, Waterloo, Ontario, Canada, N2L 0B4, entre les heures de 16h00 et 22h00, le 11 juin 2026 (à l'exception d'une approbation préalable : entre 7h30 et 9h00, le jour de l'exposition). Les exposants peuvent faire d'autres arrangements pour la livraison avec le Comité de l'exposition si approuvés au préalable.

7. RETOUR DES COLLECTIONS

L'exposition fermera à 16h00, le dimanche 14 juin 2026. Pour raisons de sécurité, aucune collection ou partie de celle-ci ne pourra être démontée avant la fermeture de l'exposition et jusqu'à ce que tous les visiteurs aient quitté la zone de l'exposition. (Prière d'organiser vos déplacements en conséquence de ceci).

Les exposants et leurs agents peuvent être invités à présenter une preuve d'identité valide afin d'obtenir leurs collections du Comité de l'exposition à la fermeture de l'expositions. Les collections non réclamées en personne seront retournées aux frais du propriétaire aussi tôt que possible après la fermeture de l'exposition de la manière indiquée par le propriétaire. Le prépaiement doit être joint. Des frais additionnels de 30\$ canadiens doivent être inclus pour l'expédition et la manutention.

Veuillez allouer suffisamment de temps pour le traitement et le retour avant de faire des demandes de renseignements.

8. ASSURANCE ET SÉCURITÉ

Les propriétaires sont avisés, dans leur propre intérêt, qu'ils doivent faire des arrangements pour assurer leurs collections.

Les collections soumises à l'exposition seront reçues, conservées, exposées, et retournées aux risques et périls du propriétaire. Le Comité de l'exposition veillera à ce que les collections soient protégées par des mesures de sécurité adéquates, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

9. RESPONSABILITÉ

Bien que des soins adéquats seront utilisés avec les collections, aucune responsabilité n'appartiendra à la Société royale de philatélie du Canada, « City of Waterloo », « Kitchener-Waterloo Philatelic Society », ni aux membres du Comité de l'exposition, les assistants volontaires ou employés, pour la perte ou le dommage d'une collection quel que soit la raison.

10. JUGEMENT

Le jury, consistant d'au moins quatre (4) juges accrédités par la SRPC ou juges approuvés par les accords de réciprocité avec les sociétés nationales, sera sélectionné par le coordinateur du jugement de la SRPC en consultation avec le président de l'exposition. Le jury prendra les décisions, délibérations et consultations entre eux-même, conformément aux règlements de la SRPC et du manuel de l'APS « Manual of Philatelic Judging and Exhibiting », 7^e édition. Le jugement est fait avec un système de points sur des formulaires d'évaluation standard. Chaque exposant recevra à la fin de l'exposition un formulaire contenant des commentaires d'évaluation de sa collection. Toutes les collections Multi-cadres, Un-cadre et jeunesse seront jugées selon les standards du niveau national. Les décisions faites par le jury sont finales et sans appel.

11. RÉCOMPENSE

Les médailles nationales de la SRPC seront remises dans les huit (8) catégories dans la classe générale et la classe Un-cadre: grand or, or, grand vermeil, vermeil, grand argent, argent, bronze-argenté et bronze. Tous les prix seront remis en fonction des mérites jugés des collections. Aucune médaille et aucun ruban ne seront remis si, de l'opinion des juges, la collection n'a pas suffisamment de mérite. Un certificat de participation sera remis.

Un grand prix et un grand prix de réserve seront décernés aux collections de la classe générale. Un grand prix « Un-cadre » sera remis pour la classe « Un-cadre », et un grand prix jeunesse sera remis pour la classe jeunesse.

Des prix spéciaux ou autres récompenses d'autres sociétés incluant l'APS, l'« American Association of Philatelic Exhibitors » (AAPE), l'« American Topical Association », la « British North American Philatelic Society », la « Philatelic Specialists Society of Canada », et la « Postal History Society of Canada », pourront être remis à la discrétion du jury.

Le grand prix multi-cadres sera éligible à sa soumission dans la compétition annuelle d'été de l'APS, le « Champion of Champions ». Le grand prix « Un-cadre » sera éligible à sa soumission à la compétition « Champion of Champions » de l'AAPE (à condition qu'il y ait au moins six (6) collections compétitives « Un-cadre »). Le grand prix jeunesse sera éligible à sa soumission à la compétition « Youth Champion of Champions » de l'APS (à condition qu'il y ait au moins trois (3) collections compétitives en classe jeunesse).

12. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Toutes questions qui peuvent survenir concernant l'exposition, qui ne sont pas prévues par le Règlement du prospectus (autre que les décisions faites par le jury), seront décidées par le Comité de l'exposition à sa discrétion seule et entière.